

PRÉFÈTE DE L'ALLIER

Référence : 20200825-RAP-63-0762-Insp_Adisseo_Risque_Acc17juin_V2

RAPPORT DE CONTRÔLE DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES

Nom et adresse de l'établissement contrôlé	Code DREAL	
Société : ADISSEO Adresse : Rue Marcel Lingot Commune : Commentry	S3IC Priorité DREAL Régime SEVESO	0056.00022 <input checked="" type="checkbox"/> PN <input type="checkbox"/> AE <input type="checkbox"/> SP <input type="checkbox"/> Autre <input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> NC <input checked="" type="checkbox"/> HAUT <input type="checkbox"/> BAS
Activité principale : chimie (synthèse de compléments alimentaires pour animaux)		
Date du contrôle : 17/06/2020	Date de la précédente visite : 09/10/2018 -des visites non exclusives risques accidentels ont été effectuées sur ce site en 2019	
Inspecteur :		
Type de contrôle		
<input checked="" type="checkbox"/> Inspection approfondie <input type="checkbox"/> Inspection courante <input type="checkbox"/> Inspection ponctuelle	<input checked="" type="checkbox"/> Inspection annoncée <input type="checkbox"/> Inspection inopinée	<input checked="" type="checkbox"/> Inspection planifiée <input type="checkbox"/> Inspection circonstancielle
Circonstances du contrôle		
<input checked="" type="checkbox"/> Plan de contrôle de la DREAL <input type="checkbox"/> Incident/Accident du .../..	<input type="checkbox"/> Plainte <input type="checkbox"/> Autre :	
Thème(s) du contrôle	<ul style="list-style-type: none">Maîtrise des risques en cette période de pandémie COVID19,Connaissance des quantités présentes sur le site de produits dangereux ou présentant des potentiels de danger notables (Suite accident Lubrizol)Modalités de stockage de styrène et de V2P (Vinyl-2-pyridine),Évènements recensés sur la synthèse de vitamine A depuis le début de cette année.	
Principale(s) installation(s) contrôlée(s)	<ul style="list-style-type: none">Installations de synthèse de vitamine AInstallations de stockage de styrène et V2PParc 61 de stockage de déchets	
Référentiel(s) du contrôle	<ul style="list-style-type: none">Arrêté préfectoral d'autorisation du 20/07/2004Arrêté ministériel du 29 septembre 2005Arrêté ministériel du 03 octobre 2010Manuel de management QHSEI 1A1 OG 000 Version 11 du 14 avril 2015	
Personne(s) principale(s) rencontrée(s) et fonction(s)		
Nom	Société	Qualité

M. C. N.	ADISSEO	Responsable Groupe d'Exploitation Vitamine A
M. D.	ADISSEO	Chef de poste VitA
M. B.	ADISSEO	Responsable Groupe d'Exploitation Smartamine et supply chain
M. H.	ADISSEO	Adjoint du responsable exploitation Smartamine
Copies	<input checked="" type="checkbox"/> Exploitant DREAL : <input checked="" type="checkbox"/> Chrono <input checked="" type="checkbox"/> PRICAE <input checked="" type="checkbox"/> Cellule RIA <input type="checkbox"/> Autre :	

Constats de l'inspection

I – Contexte

La société ADISSEO située à Commentry appartient au groupe ADISSEO (filiale du groupe BLUESTAR) qui possède également 2 autres sites en région Auvergne-Rhône-Alpes (Salaise-sur-Sanne et Saint Clair du Rhône). Le site ADISSEO de Commentry est dédié à la synthèse de 2 additifs nutritionnels pour l'alimentation animale : la méthionine (50 000 tonnes par an) et la vitamine A (2900 tonnes par an) et à la fabrication de smartamine (méthionine enrobée pour les ruminants – 10 000 tonnes par an). Ce site réalise aussi des formulations de quelques autres additifs nutritionnels.

Ce site d'une surface d'environ 40 hectares emploie actuellement 471 personnes chez la société ADISSEO, environ 12 personnes chez la société INNOCAPS (finition de produits en poudre selon des procédés particuliers pour conférer des caractéristiques intéressantes à ces produits) et de 10 personnes au maximum chez la société BEC (Biomasse Energie Commentry – production d'électricité et de chaleur à partir de plaquettes de bois – la chaleur est vendue à ADISSEO).

L'établissement ADISSEO est classé seveso seuil haut pour la présence des produits suivants : cyanure de sodium (produit liquide toxique de catégorie 1), produits liquides toxiques de catégorie 2 dont une très grande majorité d'HMTBN (2-hydroxy-4-(méthylthio)butyronitrile), éther (liquide inflammable de catégorie 1) et liquides dangereux pour l'environnement de catégorie chronique 2. Le site utilise aussi du chlore (gaz très毒ique) en quantité correspondant à un classement seveso seuil bas.

Les accidents pouvant donner les effets les plus importants sont :

- les mélanges de produits incompatibles donnant une émission de gaz très toxiques (mélange lors d'un déchargement de camion-citerne dans une cuve ou en cas d'endommagement important d'un rack supportant des tuyauteries transportant des produits incompatibles),
- un grand endommagement d'un cylindre de chlore qui libérerait une grande partie du chlore qu'il contient.

Des effets de surpression peuvent être induits :

- en cas d'emballage d'une réaction (hydrolyse de l'acétate d'isopropyle),
- en cas de fuite de gaz naturel, notamment dans les locaux des chaudières.

En raison des grandes quantités de liquides inflammables présentes sur ce site pour la synthèse de la vitamine A, un risque important d'incendie existe. Même si les effets d'un incendie ne peuvent pas dépasser les limites du site sur de grandes distances, ce risque nécessite des moyens de détection et de lutte contre l'incendie très importants.

Le contrôle du 17 juin a porté sur :

- la maîtrise des risques en cette période de pandémie COVID19,
- la connaissance des quantités présentes sur le site de produits dangereux ou présentant des potentiels de danger notables (point non mentionné dans la lettre d'annonce de l'inspection)
- les modalités de stockage de styrène et de V2P (Vinyl-2-pyridine) (cf points 4.4 et 6.3.4.1 du dossier d'information du Préfet sur le projet SMART'UP),
- les événements recensés sur la synthèse de vitamine A depuis le début de cette année.

II – Principaux constats effectués lors de la visite d'inspection

2.1- Maîtrise des risques en cette période de pandémie COVID19

Le renseignement du canevas d'inspection sur ce thème a montré que le site :

- a été peu affecté par la pandémie COVID 19 (effectif quasi normal, volume de production normal, pas de prestataire défaillant),
- était préparé à ce type de situation, notamment via son plan de continuité d'activité révisé en mars 2020.

Cela étant, il est apparu les points d'amélioration suivants :

- exposer à l'Inspection les modalités adoptées pour garantir le respect des quantités maximales de produits dangereux qui sont imposées, y compris celles prises en compte dans l'étude de dangers et les dossiers d'information sur des modifications ayant été acceptés par la Préfecture,
- l'outil informatique SAP ne donne pas l'état des stocks de produits finis et les quantités de déchets,
- utilité de développer un outil (type fichier) permettant d'avoir les quantités de produits par famille (liquides inflammables, liquides combustibles, ...) - l'exploitant a d'ores et déjà décidé cette action.

2.2 - Connaissance des quantités présentes sur le site de produits dangereux ou présentant des potentiels de danger notables

Ce point n'avait pas été mentionné dans la lettre d'annonce de l'inspection. L'examen de ce point est effectué au titre du retour d'expérience de l'accident LUBRIZOL.

L'outil informatique SAP donne l'état des stocks des matières premières, pour chaque code article, pour chacun des magasins informatiques qui peut comporter plusieurs lieux de stockage physiques dans les zones du site (actuellement, 10 magasins informatiques).

Par exemple, pour la zone 11 (secteur Vitamine A, y compris les cuves de solvants), SAP comporte 35 codes articles. SAP est mis à jour en temps réel pour les réceptions et tous les matins à 8 heures pour les consommations.

SAP est interrogable depuis l'extérieur du site : permanence sécurité, cadre de permanence générale et DOI. ADISSEO prévoit la formation avant la fin de l'été de toutes les personnes ayant à faire une extraction de l'état des stocks avec l'outil SAP. La procédure d'utilisation de SAP pour connaître l'état des stocks est présente au PCEx.

ADISSEO prévoit de développer un outil (type fichier) permettant d'avoir les quantités de produits par famille (liquides inflammables, ...).

SAP ne donne pas l'état des stocks de produits finis (les produits finis ne sont pas dangereux mais en cas d'incendie, certains peuvent libérer des gaz toxiques (exemple SO₂ en cas d'incendie de méthionine)) et les quantités de déchets. Concernant les déchets, la connaissance des quantités ne doit pas se limiter au stock central du parc 61. Par exemple, des déchets sont stockés au rez-de-chaussée du bâtiment 41.

Tous les produits finis sont stockés au bâtiment H dès leur fin de fabrication.

2.3 - Modalités de stockage de styrène et de V2P (Vinyl-2-pyridine)

L'examen de ces modalités a été effectué en se basant sur les points 4.4 et 6.3.4.1 du dossier d'information du Préfet sur le projet SMART'UP. Ces produits ne présentent pas un potentiel d'accident majeur; cela étant, ces produits peuvent induire des accidents importants qui nécessiteraient de déployer des grands moyens et qui auraient donc un écho certain à l'extérieur du site. Ce thème a été retenu pour cette inspection, d'une part pour vérifier que l'exploitation des activités sans potentiel d'accident majeur est effectuée avec une rigueur suffisante, d'autre part pour montrer la nécessité de s'assurer périodiquement de la nécessité de respecter les éléments contenus dans l'étude de dangers ou les dossiers d'information de la Préfecture sur des projets de modification qui ont fait l'objet d'une suite favorable par la Préfecture.

L'examen du suivi des principaux paramètres assurant la stabilité du styrène et de la V2P n'a pas révélé d'écart notable: teneurs en stabilisant, teneur en oxygène pour l'inertage de la V2P, température sont apparues correctes ; toutefois 2 remarques ont été émises : voir exposé plus détaillé en annexe.

En sortie de chacun des isoconteneurs (de V2P et de styrène) se trouve un flexible dont la durée de vie est de 5 ans. Ces 2 flexibles seront remplacés pour la 1^{ère} fois cette année. ADISSEO confirmera leur remplacement dans le courant de cette année.

2.4 - Évènements recensés sur la synthèse de vitamine A depuis le début de cette année

Parmi les événements significatifs pour la sécurité recensés par ADISSEO sur le secteur de la Vitamine A, les événements suivants ont été examinés plus particulièrement :

- détection d'une petite fuite sur un cylindre de chlore le 17/02/2020 par un détecteur de chlore : la fuite a été maîtrisée par pose de la cloche. Le fournisseur est venu sur le site ; il a localisé la fuite avec de l'eau ammoniacale. Le cylindre a été retourné chez le fournisseur. ADISSEO fera connaître à l'Inspection les causes identifiées ou suspectées de cette fuite de chlore.
- Fuite de 2 tonnes de dichlorométhane le 29/04/2020 suite à l'oubli de fermeture de 2 vannes de purge. ADISSEO a engagé une réflexion globale sur les opérations non procédurées telles que les amorçages et la réalisation des actions des mises à disposition et de remises à dispositions [d'installations avant et après une intervention]. ADISSEO fera connaître à l'Inspection les résultats de cette réflexion et ses décisions.
- Fuite d'environ 1 litre de goudron contenant du C5 le 12 mai au rez-de-chaussée du bâtiment 41. La fiche d'amélioration relative à cet évènement devrait mentionner la quantité de produit épandu et les actions menées en plus du remplacement du collecteur percé (contrôle des autres collecteurs, mise en place de contrôles périodiques des collecteurs, ...). Cette fiche ainsi complétée sera adressée à l'Inspection.

2.5 – Manuel QHSEI

Le sommaire de votre manuel QHSEI (Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement et Inspection) ne mentionne pas de chapitre sur tous les thèmes requis en annexe I de l'arrêté ministériel du 26 mai 2014 relatif à la prévention des accidents majeurs dans les installations classées mentionnées à la section 9, chapitre V, titre 1er du livre V du code de l'environnement, en particulier sur les thèmes suivants :

- identification et évaluation des risques liés aux accidents majeurs,
- conception et gestion des modifications et
- gestion des situations d'urgence.

Même si des procédures et autres documents de votre système de management QHSEI traitent de ces sujets, il est nécessaire que votre manuel expose les principes de votre gestion de ces sujets très importants.

2.6 – Constats effectués lors des visites sur le site

Les principales remarques effectuées lors des visites d'installations du site ont été les suivantes :

- inadéquation de l'exigence de condamnation d'une vanne sur une fiche de MAD/RAD,
- bouchage d'un avaloir au 3^e étage du bâtiment 43 et
- nécessité de préciser les règles de gestion des déchets, notamment sur le choix du parc ou de la zone de leur stockage et sur le délai de leur expédition après leur génération.

L'exposé détaillé de ces remarques et l'exposé des autres remarques plus ponctuelles sont présentés au point 2 de l'annexe.

III – Conclusion

Suites données par l'inspection

- Observations ou non-conformités à traiter par courrier
- Proposition de suites administratives (APMD, amende administrative, consignation, etc.)
- Proposition de renforcement, modification ou mise à jour des prescriptions
- Autre(s) : Suivi du plan d'action

Synthèse des suites :

Cette visite n'a pas conduit à identifier des non-conformités vis-à-vis des prescriptions examinées, toutefois des remarques, dont certaines importantes, ont été émises. L'exploitant devra fournir **sous 3 mois** les éléments permettant de justifier de la mise en œuvre des actions correctives nécessaires pour les lever.

Signature de l'inspecteur	Vérificateur	Approbateur
le 25/08/2020 L'inspecteur de l'environnement	le 25/08/2020 L'inspecteur de l'environnement	le 25/08/2020 Chef de l'Unité interdépartementale Cantal Allier Puy-de-Dôme
Signé	Signé	Signé

Annexe

1. modalités de stockage de styrène et de V2P (Vinyl-2-pyridine)

Les valeurs des principaux paramètres relevés lors du passage dans l'atelier SMARTAMINE ont été les suivantes :

- teneur en stabilisant : elle est analysée 1 fois par semaine : résultats de la dernière analyse =
 - pour la V2P : 630mg/l soit 0,063 %, similaire au critère de 0,1 %
 - pour le styrène : 7 mg/l soit 0,0007 %, similaire au critère de 0,0015 %
- **Ces résultats d'analyse sont similaires aux critères mentionnés dans le dossier d'information du Préfet sur le projet SMART'UP. Cela étant, il est apparu utile de mieux formaliser la prise en compte de ces critères et de vérifier leur respect.**
- inertage V2P : il est destiné à maîtriser le risque d'ATEX. Il est assuré par l'air appauvri en oxygène fourni par AIR LIQUIDE ; la pression du cadre de bouteilles d'air appauvri assurant l'inertage est de 45 bar lors du passage de l'inspecteur ce qui est correct. Pour cet inertage, le site consomme environ un cadre de 8 bouteilles par trimestre.
- température de stockage : elle doit être maintenue à 5°C – le seuil de l'alarme est fixé à 20°C ; la température des 2 produits est de 6°C ce qui est voisin de 5°C ; la température d'eau assurant le maintien de la température de stockage de la V2P et du styrène est de 2°C en entrée de boucle et de 3°C en sortie de boucle ce qui est correct.
 - **Cela étant, la fixation du seuil de l'alarme à une valeur plus proche du critère de 5°C est à étudier.**

2. Remarques effectuées lors des visites d'installations du site

2-1 – Renseignement d'un formulaire de MAD/RAD

L'examen de la fiche de MAD/RAD (mise à disposition/remise à disposition) n° 1170916 relatif au démontage et lavage du filtre SCAM S72092 contenant des eaux chargées en DMF (diméthylformamide), fiche établie le 9 juin 2020, a appelé une remarque :

Cette fiche mentionne la condamnation en position condamnée ouverte de la vanne XV 72427 alors que l'action à effectuer est seulement l'ouverture de cette vanne ; sa refermeture après son ouverture ne poserait pas de problème. La mention des condamnations impose des actions bien particulières. Elle doit donc être réservée aux cas nécessitant effectivement une condamnation. En tout cas, il n'appartient pas à un agent effectuant les actions de mise à disposition d'apprécier les cas où il y a simple manœuvre d'une vanne et les cas où il doit y avoir condamnation de la vanne.

ADISSEO fera connaître à l'Inspection son appréciation de cette inadéquation de renseignement de ce formulaire et les actions qu'il mettra en œuvre pour éviter le renouvellement d'une telle inadéquation.

2-2 – Réacteur KA 15000

La visite du réacteur KA 15000 dans lequel une chloration était en cours a permis de noter les éléments suivants :

- absence de marquage sur la ligne de transfert du DMF (diméthylformamide)
- corrosion notable en face supérieure de l'actionneur de la vanne de soutirage.

ADISSEO fera connaître à l'Inspection les actions qu'il mettra en œuvre pour traiter ces 2 remarques .

2-3 – Avaloirs des fuites de liquides

Lors du passage au 3^{ème} étage du bâtiment 43, il a été noté une présence de liquide qui atteste d'un bouchage d'un avaloir. Selon ADISSEO, ce bouchage existe depuis l'avant-veille de l'inspection, c'est-à-dire depuis le 15 juin. Les avaloirs ont une fonction de sécurité importante dans la mesure où ils évitent, en cas d'épandage de liquide inflammable ou combustible, un incendie sur une grande surface.

ADISSEO fera connaître à l'Inspection les dispositions qu'il prendra pour garantir :

- la vérification périodique de l'absence de bouchage d'un avaloir,
- le rétablissement du bon écoulement au travers d'un avaloir dans un délai bref après constat de son bouchage total ou partiel.

2-4 – Remarques émises lors de la visite des parcs ou zones dédiés au stockage des déchets

Le passage au parc 61 dédié au stockage des déchets du site a permis de noter :

- 1 GRV contenant de l'eau de lavage d'eaux ammoniacales n'avait pas de bouchon en aval de sa vanne de vidange,
- présence d'une fuite d'eau au niveau du collecteur central d'eau de pluie

ADISSEO fera connaître à l'Inspection les actions qu'il mènera pour traiter ces 2 remarques et éviter leur renouvellement.

La zone dédiée au stockage de déchets de l'atelier vitamine A située au rez-de chaussée du bâtiment 41 comportait un nombre important de fûts ou GRV dont des fûts en plastique bleu contenant des déchets issus de la cuve R99035 présents en ce lieu depuis plus d'une semaine.

La zone dédiée au stockage des déchets de Smartamine comportait environ 40 big bags, soit nettement plus que le contenu d'un camion.

ADISSEO fera connaître à l'Inspection ses règles de gestion de ses déchets, notamment en ce qui concerne :

- la nature des déchets qui peuvent être stockés dans des zones autres que le parc 61, en exposant les raisons de ce choix,
- la liste et la localisation de ces zones,
- le délai dans lequel un déchet doit être mis au parc 61 ou dans une zone dédiée au stockage de déchets après sa génération.
- ses critères pour l'expédition des déchets afin de minimiser la quantité de déchets présents sur son site.